



GT MOBILITES DES JEUNES

Eléments de compte-rendu

Réunion du 06 novembre 2018 -17h30 /19h30

Hôtel de ville -Paris

Etaient présents :

Sandrine CHARNOZ :	Vice- présidente de la commission insertion et pilote du GT
Léa PIERRET :	Membre du FFJ et co pilote du GT
ANTOINE Quentin:	Pôle emploi
BUCHTER Johanna :	IGAS /DIHAL
DREYFUS Valérie :	Laboratoire de mobilité inclusive
GOTTI Sylvie :	DJEPVA Bureau SD1A
HERNJA Gérard :	Docteur en Sciences de l'Éducation, responsable formation ECF
HAMADI Ahmed :	CNAF
LEPINAY Raymond :	UNML
SEKOURI Amaria :	Adjointe au SG du COJ
VEYRAT Tommy :	UNCLAJ
VISCONTINI Alexandre :	DIHAL

Ordre du jour

- Présentation projet DIHAL
- Préparation des livrables

Sandrine rappelle les objectifs et enjeux

- 4^{ème} séance de travail
 - Présenter les travaux des membres du COJ sur cette thématique
 - 3 livrables à réaliser
 1. Synthèse des contributions des partenaires
 2. Recueil des expérimentations et bonnes pratiques
 3. Préconisations

Intervention d'Alexandre VISCONTINI, conseiller travail et emploi à la DIHAL

La DIHAL : Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

La DIHAL est une Instance de coordination interministérielle qui a une rôle d'expertise, elle intervient principalement sur six politiques publiques :

- L'hébergement et l'accès au logement
- La lutte contre l'habitat indigne
- La résorption des campements illicites et bidonvilles
- L'accueil et l'accompagnement des Gens du voyage
- La prise en charge de l'hébergement et l'accompagnement dans le logement des réfugiés
- Le logement des personnes immigrées – la Commission interministérielle pour le logement des personnes immigrées

Le délégué interministériel est en charge du suivi du volet logement du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. La DIHAL coordonne l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du "Plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le « sans-abrisme » (2018-2022)" et des territoires de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord.

La DIHAL a adopté une approche intégrée avec la mobilisation de tous les dispositifs de politiques publiques (Social, emploi, formation, santé...)

Le projet « Mobilité accompagnée pour l'insertion » a pour objectif de proposer à des personnes mal logées de débiter un projet de vie dans un nouveau territoire afin d'accélérer leur insertion dans l'emploi et le logement.

Il s'inscrit dans le cadre du logement d'abord (réforme structurel de l'accès au logement- arrêt d'une politique en escalier– l'idée est d'arriver de la rue au logement sous réserve d'un accompagnement des personnes) – Le plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme propose une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans-domicile. Il répond aux constats d'un sans-abrisme persistant en France et d'une saturation toujours croissante des dispositifs d'hébergement d'urgence dans les territoires. Cette nouvelle stratégie a pour ambition de diminuer de manière significative le nombre de personnes sans domicile d'ici 2022. Il s'agit de passer d'une réponse construite dans l'urgence s'appuyant majoritairement sur des places d'hébergement avec des parcours souvent longs et coûteux, à un accès direct au logement avec un accompagnement social adapté aux besoins des personnes. 24 territoires (communes, intercommunalités ou départements) se sont engagés pour une mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'abord.

Dans le cadre du logement d'abord, le projet mobilité pour l'insertion apporte une solution pour faire face à la saturation en termes de logement notamment en IDF dans un 1er temps.

Ce projet s'inspire du programme [un chez soi d'abord](#) : programme expérimental mené entre 2011 et 2016 ciblant des personnes avec des troubles psychiques sévères, des addictions et des besoins élevés d'accompagnement et qui échappent aux dispositifs ordinaires de prise en charge. Ce programme a fait l'objet d'une recherche évaluative randomisée qui démontre que les personnes sont maintenues dans le logement, qu'il y a une amélioration de la santé et une réduction des coûts publiques.

Intervention de Johanna BUCHTER : IGAS : en appui à la mise en œuvre du projet pour la DIHAL

Le projet « Mobilité accompagnée pour l'insertion » s'adresse à des personnes volontaires qui sont actuellement à la rue, hébergées à l'hôtel ou en centre d'hébergement dans des zones tendues, et notamment en Ile-de-France. Il peut s'agir de personnes réfugiées ou non. Ce programme vise à leur proposer de commencer un nouveau projet de vie dans un territoire d'accueil partenaire et engagé, qui présente à la fois des emplois et des opportunités de logement.

Ce projet s'inspire d'expérimentations réussies par plusieurs opérateurs dont celle pilotée par Aurore : cette association a accompagné 61 personnes depuis 2015, dont 70% de familles, dans leur installation à Aurillac, dans le Cantal. Grâce à la mobilisation des partenaires locaux (employeurs, élus, CCAS, organismes de formation), le taux de sortie dans l'emploi durable s'élève à 75%, pour un coût complet d'accompagnement par Aurore de l'ordre de 3000€ par personne et par an.

Il s'agit pour la DIHAL de créer une politique publique à partir d'une innovation locale.

Le projet vise à essaimer les initiatives existantes en matière de mobilité accompagnée dans 20 nouveaux territoires partenaires à l'horizon 2022, afin d'en faire bénéficier davantage de personnes mal-logées.

Le cadre commun d'action pour les territoires sera co-construit au cours de l'automne 2018 avec l'ensemble des partenaires clé du projet (élus, professionnels de l'accompagnement, acteurs du logement et de l'emploi, bailleurs sociaux, conseil national des personnes accompagnées, associations, missions locales), via la mise en place de groupes de travail.

Echéancier : 400 personnes en 2019- 700 en 2020-2000 en 2022-

1^{er} trimestre 2019 : trinôme : collectivité locale- association – bailleur

Evaluation systémique (impact sur la personne et le territoire)

Action menée avec le CGET, qui porte l'action « cœur de ville ».

Etude réalisée par la DIHAL pour repérer les territoires avec du logement social vacant et des emplois. Les territoires repérés pour l'instant sont Figeac dans le Lot, Mende en Lozère et le département de l'Eure.

Quand la famille arrive, proposition d'une immersion sur le territoire pendant 3 à 4 jours (logement dédié) pour que la famille puisse se rendre compte in situ.

Les échanges avec les participants de ce groupe de travail ont porté sur les points suivants :

- Ressources financières pour les jeunes au moment de l'arrivée sur le territoire pour accéder au logement (accès au RSA/pris en charge du loyer en l'absence de ressources)
- Le sujet du permis de conduire a été évoqué (pour en aller en formation ou vers son emploi)
- Accompagnement social et professionnel (en amont de l'arrivée sur le territoire)
- Comment prototyper le projet avec des jeunes suivis en mission locale en développant un partenariat d'acteurs (une mission locale de départ et une mission locale d'arrivée et d'accueil des jeunes) garantir ainsi un accompagnement global du jeune.
- Choisir une zone attractive pour les jeunes
- Organiser une immersion sur le territoire de 3 jours avant l'entrée dans le projet
- Veiller à constituer des collectifs de jeunes volontaires (3 à 4)

- Travailler avec des structures qui hébergent des jeunes (pour l'enjeu de connaissance du projet)
- Elargir le positionnement au parc de logement privé

Préparation de la suite des réunions du GT et livrables

Sandrine Charnoz propose aux membres du GT d'organiser de nouvelles auditions notamment avec des députés et personnalités qui travaillent sur le sujet des mobilités.

- Françoise Dumas et Stanislas Guerini Députés qui pilotent une mission parlementaire sur l'Education routière. « Cette mission parlementaire, nommée par le Premier ministre, aura donc comme objectif de formuler des propositions permettant de garantir, dans le temps et en tout point du territoire, une formation de qualité au permis de conduire, tout en assurant son accessibilité et celle des examens en termes de délais et de prix. La réflexion visera également à consolider le secteur économique de l'éducation routière et à définir des modalités de contrôle adaptées à l'ensemble de la profession. Elle proposera, le cas échéant, des évolutions législatives et réglementaires et, d'une manière générale, toute mesure permettant d'assurer la qualité de la formation des conducteurs et l'accessibilité du permis de conduire ».
- Philippe Duron du Conseil d'orientation des infrastructures (Mobilités du quotidien : répondre aux urgences et préparer l'avenir – janvier 2018) voir rapport joint
- Michel Neugnot, Président de la commission Transports et mobilités de Région de France

En terme d'organisation et de préparation des livrables du GT Mobilités, il faut produire :

- Un document rassemblant les bonnes pratiques et expérimentations sur la mobilité des jeunes
- Un document rassemblant les contributions sur la mobilité des jeunes proposés par les membres et acteurs du GT mobilités
- Un document présentant une synthèse des études et rapports sur les mobilités avec des préconisations du GT qui pourrait suivre le plan suivant : Enjeux de la mobilité- freins et leviers – préconisation à court, moyen et long terme.

La prochaine réunion aura lieu le lundi 19 novembre à 17h30 Hôtel de Ville de Paris

- Intervention de l'INJEP : travaux mobilités sur les volets « recherche » et « expérimentation »